

Février 2023



du 1^{er} février au 21 février 2023 Inscription 2023-2024 Nous vous invitons à visiter le www.csskamloup.gouv.qc.ca section Admission et inscription afin de compléter l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire à venir.	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	**** UNE PLAGE HORAIRE DE MINI SOCCER (1^{re}-2^e-3^e) LES JEUDIS PM *** Un courriel a été envoyé pour vous permettre de faire l'inscription.		1 Jour 5	2 Jour 6	3 Jour 7
	6 Jour 8	7 Jour 9	8 Jour 10	9 Jour 1 Caisse scolaire	10 Jour 2
	13 Jour 3 Sport du midi 5 ^e -6 ^e année	14 Jour 4	15 Jour 5 Multidanse 11 h 30 à 12 h 45 (3 ^e -4 ^e -5 ^e -6 ^e année)	16 Jour 6 MINI SOCCER (1 ^{re} -2 ^e -3 ^e) 15 h 15 à 16 h 15	17 Jour 7
	20 Jour 8 Conseil d'établissement à 19h Lieu à déterminer	21 Jour 9 Date limite pour faire l'inscription pour l'année 2023-2024	22 Jour 10 Multidanse 11 h 30 à 12 h 45 (3 ^e -4 ^e -5 ^e -6 ^e année)	23 Jour 1 Caisse scolaire MINI SOCCER (1 ^{re} -2 ^e -3 ^e) 15 h 15 à 16 h 15	24 Jour 2
	27 Jour 3 Sport du midi 3 ^e -4 ^e année	28 Jour 4	Information spéciale Le jeudi 6 avril 2023 à 13h15 aura lieu le spectacle de musique de tous les élèves des écoles La Chanterelle et Moisson-d'Arts.		

Mémo-santé février 2023



Durant cette période de froid, permettez-vous d'inclure du soleil dans votre cuisine. Ajoutez légumes et fruits colorés à vos plats préférés. Choisissez-les avec une coloration intense, vous serez assurés de consommer un concentré de vitamines et de nutriments.

Gardez en tête qu'un déjeuner sans fruits, c'est triste comme une journée de pluie. Permettez-vous d'ajouter des tranches de bananes sur vos pains grillés; fraises, bleuets ou pommes dans vos céréales préférées, ce qui permettra... au soleil de se lever sur votre journée. N'oubliez pas les épices, les parfums ou les aromates exotiques. Osez en ajouter dans vos recettes et vous serez surpris du résultat. Le soleil sera au rendez-vous!!

Vos enfants seront curieux d'essayer ces nouvelles manières de consommer et apprécieront de cuisiner avec vous. Faites-vous confiance et tenter vos propres combinaisons d'aliments selon vos goûts, suivez votre intuition et pourquoi pas oser et sortir des sentiers battus.

Bonne cuisine soleil !

INFORMATION POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE 5 ANS À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Chers parents, je vous lance l'invitation de prendre un rendez-vous pour la vaccination de rappel pour votre enfant. Voici les vaccins qui seront offerts lors de votre visite :

Adacel-polio (dcaT-VPI)	Vaccin de rappel contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite
Varivax III (Var)	Vaccin de rappel contre la varicelle si non reçu à l'âge de 18 mois

À l'occasion, nous pourrions vous offrir une mise à jour des vaccins manquants.

VACCINATION MATERNELLE 5 ANS

OU ?	Centre de Vaccination RDL 280 boul. Hôtel-de-Vile, Rivière-du-Loup, Qc G5R 5C6
QUAND ?	1 ^{er} , 2, 5 et 6 juin 2023 de 8h30 à 16h00
J'APPORTE QUOI?	-Carnet de vaccination -Carte d'hôpital du CHRGP / Carte d'assurance-maladie -Prévoir le port d'un chandail à manches courtes
DÉMARCHE À FAIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS	NOUVELLE MÉTHODE POUR NOUS JOINDRE : Appeler au 418-867-2642 option 4 (vaccination) et par la suite option 2 (volet scolaire) ou au poste 67280 pour parler avec l'agente administrative au Programme Jeunesse du CLSC de RDL.

Mathieu Rodrigue
Infirmier clinicien en santé scolaire, CLSC Rivière-du-Loup
418-867-2642 poste 67121

Activez votre accès aux meilleurs spécialistes !

Cet abonnement vous donne accès gratuitement à:

- **24 Parcours Parents:** capsules vidéo avec les meilleurs spécialistes qui abordent des thèmes d'actualité.
- **30 groupes de discussion avec d'autres parents:** pour ne plus être seul.
- **12 événements en direct avec nos experts:** posez toutes vos questions.

Votre accès tout compris est valide pour vous sans frais jusqu'au 15 août 2023.



Animés par
Élyse Marquis



ACTIVATION

Créez votre profil pour activer l'abonnement

Cliquez sur le lien

<https://aidersonenfant.com/activation?key=484CCH>

ou saisissez votre code d'activation au
<https://aidersonenfant.com/activation>

Code d'activation

484CCH

Protocole d'intervention mis en place dans nos écoles pour contrer l'intimidation

La loi oblige chaque école à avoir un plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence. Le plan d'action est présent sur notre site internet. Il prévoit entre autres comment :

- Prévenir l'intimidation;
- Signaler les cas d'intimidation;
- Assurer la confidentialité des plaintes et des renseignements;
- Agir lorsqu'un cas est signalé par un élève, un professeur, un ami, etc.;
- Soutenir les élèves qui vivent une situation d'intimidation, en tant que victime ou témoin.

La responsabilité des membres du personnel

Les membres du personnel d'une école doivent protéger les élèves de la violence et de l'intimidation. Nous prenons au sérieux chaque situation qui est dénoncée en suivant les étapes.

Définitions

Conflit: On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont **en désaccord sur des besoins ou des valeurs**. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex. : jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Violence: « Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (L.I.P. article 13).

Intimidation: « Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non, à caractère répétitif**, exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. article 13).

Cyberintimidation: « On parle de cyberintimidation quand une personne en intimide une autre en utilisant un moyen technologique: réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. »

Source : La loi, vos droits (2022) <https://educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/>
et Éducaloi (2022) <https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/>

Protocole d'intervention Intimidation, violence et cyberintimidation

Signalement

Toute situation constatée par un membre du personnel de l'école ou du service de garde, un élève ou un parent doit être signalée immédiatement à la direction. Cette procédure est confidentielle.

Évaluation sommaire

La direction évalue la situation sans délai.

**Problème
Conflit
Chicane
Désaccord**

Application
du code de
vie

Acte de violence

- ✓ manifestation de force
- ✓ forme verbale, écrite, physique
- ✓ psychologique ou sexuelle
- ✓ exercée intentionnellement contre une personne
- ✓ sentiment de détresse; blessé, lèse ou opprimé

Acte d'intimidation

- ✓ comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif délibéré ou non
- ✓ directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace
- ✓ inégalité des rapports de force
- ✓ sentiment de détresse

Analyse

- Prise de contact avec les élèves concernés (victimes, auteurs, témoins) ainsi que leurs parents
- Recueillir les informations nécessaires auprès des autres élèves ou personnes concernées
- Consignation des interventions
- Rapport sommaire des signalements fondés au directeur général de la commission scolaire

Soutien et encadrement

- Suivis auprès des victimes, auteurs et témoins ainsi qu'à leurs parents
- Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte
- Information aux parents de leur droit de demander assistance à la personne désignée par la commission scolaire ou au protecteur de l'élève (en tout temps)
- Référence à un service professionnel de l'école ou de la commission scolaire (s'il y a lieu)
- Orientation des parents vers les ressources internes ou externes appropriées (s'il y a lieu)
- Démarche de plan d'intervention (s'il y a lieu)
- Implication d'un membre du corps policier ou d'un intervenant MSSS (s'il y a lieu)